

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020

Pour vous, pour notre territoire



ÉDITO

Chers habitants du bassin versant de l'Argens,

Le bassin de l'Argens, de sa source à son embouchure en mer Méditerranée, couvre une grande partie du Département du Var. Typiquement méditerranéen, le bassin de l'Argens offre autant de richesse et de diversité que de défis à relever.

Réduire les conséquences des inondations, gérer la ressource en eau pour s'assurer de satisfaire les usages, préserver nos paysages et notre biodiversité qui font notre fierté, voici les enjeux que nous devons appréhender collectivement et que je suis fier de porter en tant que Président pour la mandature 2020-2026.

De nombreux projets sont portés par le Syndicat au titre notamment du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI). L'année 2020, bien que ralentie dans un contexte de pandémie, a vu de belles réalisations tel le chantier de suppression du seuil du moulin des Iscles ainsi que les avancées dans le cadre du Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE) de nos cours d'eau.



Le Syndicat Mixte de l'Argens est et restera au service de l'ensemble des habitants et des collectivités membres à l'échelle du bassin de l'Argens.

À l'heure de la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) et du changement climatique, nos actions doivent d'une part, s'accélérer et d'autre part, être complémentaires et raisonnées afin de promouvoir une gestion durable sur le long terme.

Nos actions s'inscriront dans cette réalité.

Cela sera rendu possible par votre implication à tous que je sais certaine sur ces sujets d'actualité et ô combien importante dans le contexte du changement climatique.

Didier BRÉMOND
Président
Maire de Brignoles

Président de l'Agglomération Provence Verte
Vice-président du Conseil Départemental du Var



SOMMAIRE

I. Le Syndicat Mixte de l'Argens	4
1. Une gouvernance solidaire	4
2. Nos membres	6
3. Nos missions et outils	7
4. L'activité du conseil syndical en 2020	12
5. Les chiffres clés	14
II. Les activités du SMA en 2020	16
1. Les actions en lien avec la gestion du risque inondation	17
2. Les actions ressource en eau et milieux aquatiques	30
3. Les actions en lien avec la restauration et l'entretien de la ripisylve	37
II. L'Argens en photos	43

Le Syndicat Mixte de l'ARGENS

Une gouvernance solidaire

Le Var a vécu à seize mois d'intervalle, en juin 2010 et novembre 2011, **deux inondations catastrophiques** causant de nombreux décès et des millions d'euros de dégâts.

Suite à ces événements dramatiques, la nécessité d'une structure intercommunale à l'échelle du bassin versant de l'Argens, destinée à **protéger les populations et réduire l'exposition au risque inondation**, s'est imposée.

C'est dans ce contexte, qu'en octobre 2014, le Syndicat Mixte de l'Argens a été mis en place afin de gérer le bassin versant de l'Argens dans son ensemble.

À l'heure actuelle, il réunit 74 communes à travers 8 EPCI membres.

Depuis le 17 décembre 2019, un arrêté préfectoral approuve la transformation du SMA en Établissement Public Territorial de Bassin.

Les Établissements Publics Territoriaux de Bassin (EPTB) ont notamment la spécificité d'avoir un périmètre d'action hydrographique.

Ils agissent à l'échelle du bassin versant pour être plus efficace dans la mise en œuvre des politiques publiques de réduction des conséquences des inondations et de gestion équilibrée de la ressource.

Il peut rassembler tous les niveaux de collectivités (communes, communautés de communes, métropoles, départements et régions) et agit donc comme un "chef d'orchestre" pour faciliter l'exercice de leurs compétences respectives, à l'échelle adaptée du bassin.

+ Établissement Public Territorial de Bassin



Nos EPCI MEMBRES

- La Dracénie Provence Verdon agglomération (DPVa)
- La Communauté d'Agglomération de la Provence Verte (CAPV)
- La Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée (CAVEM)
- La Communauté de Communes Coeur du Var (CCCV)
- La Communauté de Communes Provence Verdon (CCPV)
- La Communauté de Communes du Pays de Fayence (CCPF)
- La Communauté de Communes Lac et Gorges du Verdon (CCLGV)
- La Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez (CCGST)

LE BASSIN VERSANT DE L'ARGENS EN CHIFFRES

360 000
habitants

19
affluents principaux

1784
km de cours d'eau

2750
km²
soit la moitié du département

Nos membres en 2020



LE PRÉSIDENT : M. DIDIER BRÉMONT,
Maire de Brignoles, Président de
l'Agglomération Provence Verte (CAPV).

Le SMA est administré par un conseil syndical composé de **74 représentants de communes et EPCI** à fiscalité propre.

Les élus sont au cœur des prises de décision du syndicat, avec un bureau syndical représentatif des intercommunalités.

Lors du conseil syndical du 6 août 2020, de nouveaux représentants ont été élus pour la mandature 2020-2026.

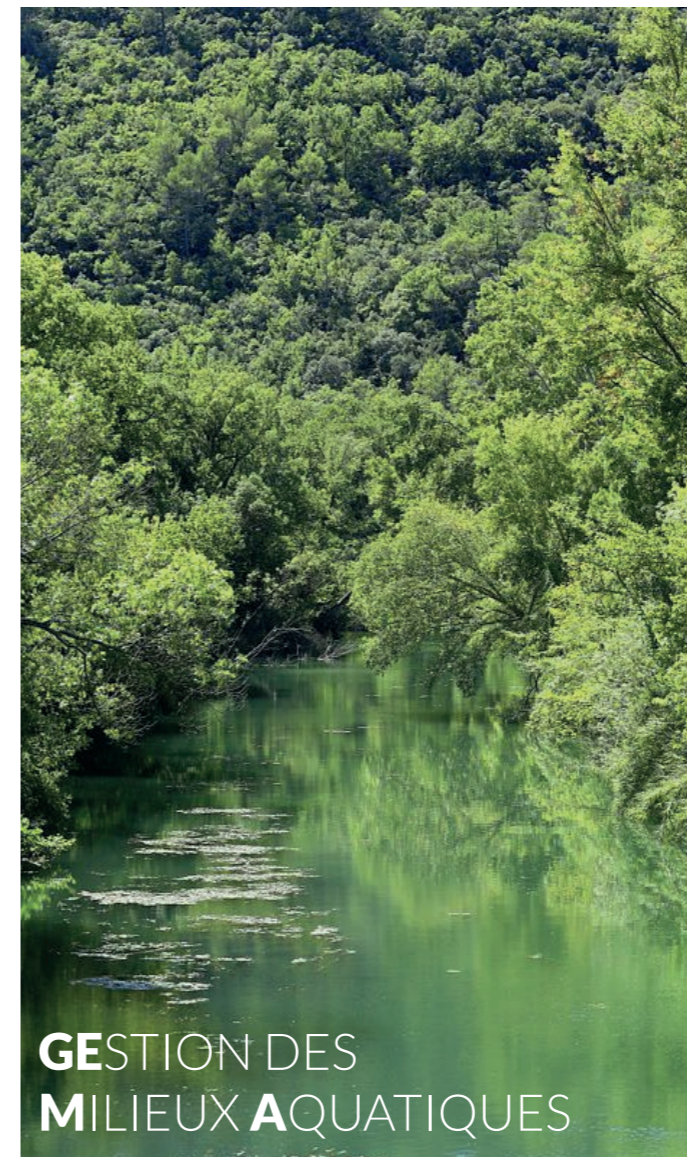


TREIZE VICE-PRÉSIDENTS : représentant toutes les intercommunalités.

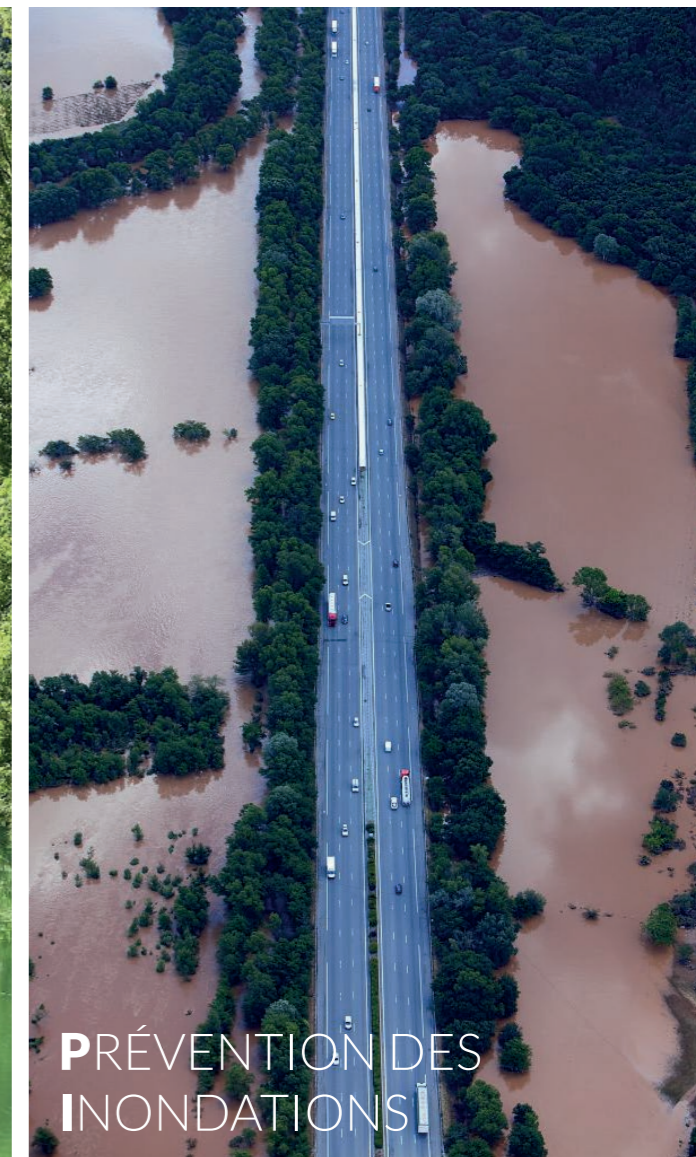
- 1er Vice-président Jean Cayron, Maire de Roquebrune-sur-Argens
- 2e Vice-président Jacques Paul, Maire de La Celle
- 3e Vice-président Alain Caymaris Maire de Trans-en-Provence
- 4e Vice-président Yannick Simon, Maire de Cabasse, Président de la Communauté de Communes Cœur du Var
- 5e Vice-président Bernard de Boisgelin, Maire de Saint-Martin-de-Pallières
- 6e Vice-président Nicolas Martel, Maire de Saint-Paul-en-Forêt
- 7e Vice-président Rolland Balbis, Maire de Villecroze, Président de la Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon
- 8e Vice-président Laurent Giubergia, Maire du Plan-de-la-Tour
- 9e Vice-président Jean-Pierre Souza, Conseiller municipal de Draguignan
- 10e Vice-président Gilles Longo, Adjoint au maire de Fréjus
- 11e Vice-président Michel Leberer, Conseiller municipal de Garéoult
- 12e Vice-président Cédric Dubois, Maire de Salernes
- 13e Vice-président Mireille Anillo, Conseillère municipale de Puget-sur-Argens.

Nos missions ...

L'objectif du Syndicat Mixte de l'Argens est d'organiser une **gouvernance inter-territoriale solidaire et efficace** pour assurer une gestion des milieux aquatiques et du risque inondation de façon cohérente à l'échelle du bassin versant de l'Argens.



**GESTION DES
MILIEUX AQUATIQUES**



**PRÉVENTION DES
INONDATIONS**

Nos missions GEMAPI

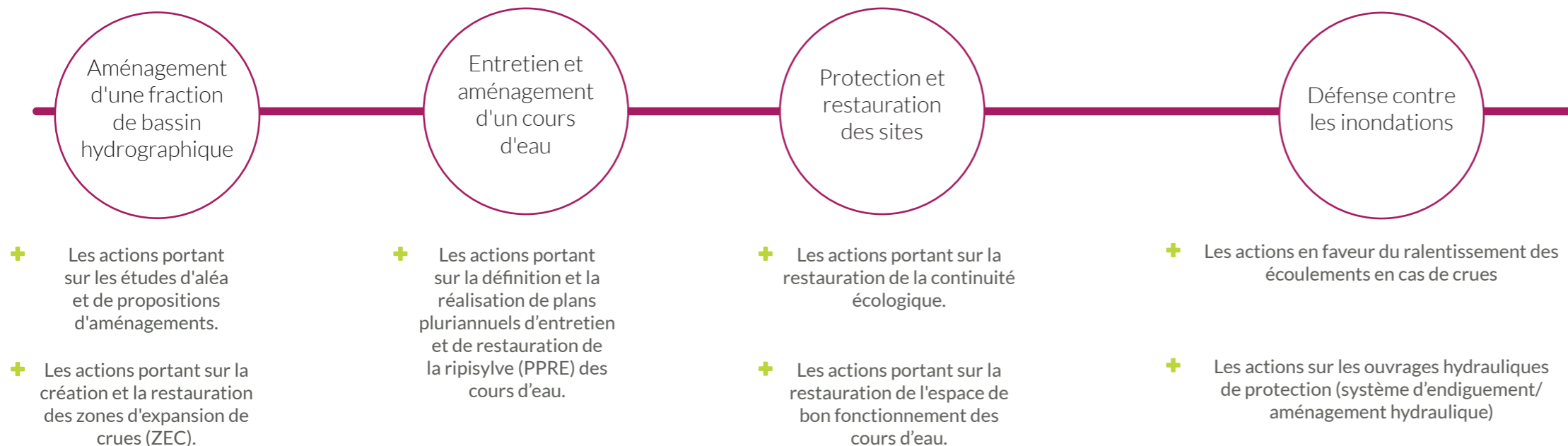
Dans le cadre de la compétence GEMAPI, les missions sont confiées par les Établissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre (EPCI-FP), soit par transfert, soit par délégation, dans le but de s'appuyer sur l'expertise d'une structure dédiée qui intervient sur un périmètre adapté aux problématiques rencontrées.

Les modalités d'exercices des compétences sont de fait différentes.

Le transfert de compétences vise à la mise en place d'une collaboration pérenne. Une fois la compétence transférée, la collectivité ne peut plus agir dans ce domaine. La loi prévoit un autre mode de coopération entre collectivités : celui de la délégation de compétence dont l'objectif est de répondre à des besoins ponctuels par la conclusion de conventions entre collectivités.

Les Contrats Territoriaux conclus entre le SMA et chacune des intercommunalités déterminent les opérations de défense contre les inondations relevant de la délégation de compétence.

Nos compétences par TRANSFERT



Modalités du transfert de compétence

- Dessaisissement de l'EPCI-FP de sa compétence
- Intégration d'une autre structure et participation à sa gouvernance
- Solidarité avec les autres membres
- Contribution financière
- Perrenité de l'action pour mener à bien un projet commun de long terme

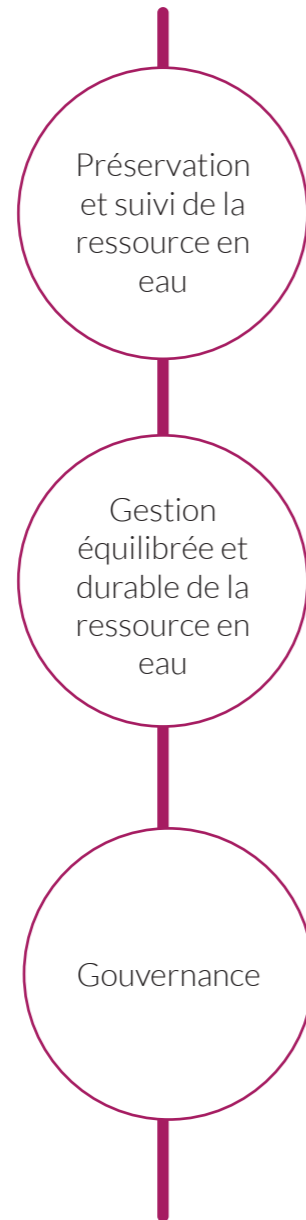
Modalités de la délégation de compétence

- Conclusion d'une convention entre l'EPCI-FP et le syndicat mixte
- Conservation par l'EPCI-FP de sa compétence
- N'intègre ni ne participe à la gouvernance du syndicat mixte
- Paiement contractuel du service rendu
- Durée déterminée, réponse à des besoins ponctuels

Nos compétences par DÉLÉGATION



Nos missions hors GEMAPI



Nos compétences par TRANSFERT

- + Mise en œuvre du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) Caramy Issole, élaboration du PGRE de la Bresque
- + Étude ressource stratégique
- + Suivi de qualité des eaux
- + Animation des dispositifs Schéma d'Aménagement et de gestion des Eaux (SAGE Argens) ou Contrat de rivière (Nartuby)
- + Démarche Stratégie d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau (SOCLE) réalisée

et ... nos outils

PAPI



Programme d'Actions de Prévention contre les Inondations

PPRE



Plans Pluriannuels de Restauration et d'Entretien

PGRE



Plan de Gestion de la Ressource en Eau

CONTRAT DE RIVIÈRE



Nartuby

SAGE



Schéma d'Aménagement et de la Gestion des Eaux de l'Argens

L'activité du conseil syndical

En 2020, le conseil syndical s'est réuni 5 fois et a pris **47 délibérations**.

JEUDI 30 JANVIER 2020

- **Point n°1** : Approbation de Contrat territorial conclu entre le SMA et la DPVA
- **Point n°2** : Approbation de Contrat territorial conclu entre le SMA et la CAPV
- **Point n°3** : Approbation de Contrat territorial conclu entre le SMA et la CAVEM
- **Point n°4** : Approbation de Contrat territorial conclu entre le SMA et la CCCV
- **Point n°5** : Approbation de Contrat territorial conclu entre le SMA et la CCLGV
- **Point n°6** : Approbation de Contrat territorial conclu entre le SMA et la CCPF
- **Point n°7** : Approbation de Contrat territorial conclu entre le SMA et la CCPV
- **Point n°8** : Approbation de Contrat territorial conclu entre le SMA et la CCGST
- **Point n°9** : Convention opérationnelle entre le SMA et la CCI pour le diagnostic de vulnérabilité des entreprises en zones inondables - Action 29 du PAPI Complet
- **Point n°10** : Demande de financement pour le poste de chargé de projet PAPI n°2 - Agence de l'Eau RMC
- **Point n°11** : Demande de financement du guide du riverain

MARDI 23 JUIN 2020

- **Point n°1** : Compte de gestion 2019 du SMA
- **Point n°2** : Compte administratif 2019 du SMA
- **Point n°3** : Affectation des résultats 2019
- **Point n°4** : Modifications des autorisations de programme et crédits de paiement (AP-CP)
- **Point n°5** : Budget supplémentaire 2020
- **Point n°6** : Modification du tableau des effectifs
- **Point n°7** : Action 35 du PAPI - Programme de prévention des inondations de Draguignan/Trans-en-Provence - Acquisition d'une propriété bâtie sur la

commune de Trans (M.Blanc) Validation des modalités d'achats et autorisation de signature

- **Point n°8** : Action 35 du PAPI - Programme de prévention des inondations de Draguignan/Trans-en-Provence - Acquisition d'une propriété bâtie sur la commune de Trans (Mme. Castellano Guichard) Validation des modalités d'achats et autorisation de signature
- **Point n°9** : Action 35 du PAPI - Programme de prévention des inondations de Draguignan/Trans-en-Provence - Acquisition de 2 parcelles sur les communes de Draguignan et de Trans - Validation des modalités d'achats et autorisation de signature
- **Point n°10** : Action 35 du PAPI - Programme de prévention des inondations de Draguignan/Trans-en-Provence - Instauration de servitudes sur les terrains d'assiette ou d'accès à des ouvrages construits en vue de prévenir les inondations au titre de l'article L211-12 du Code de l'Environnement - Validation des modalités des conventions et autorisation de signature
- **Point n°11** : Action 45 du PAPI - Programme de prévention des inondations de Brignoles - Demande d'occupation temporaire des propriétés privées
- **Point n°12** : Action 39 du PAPI - Travaux d'arasement du seuil du moulin des Iscles - autorisation d'engagement



JEUDI 6 AOÛT 2020

- **Point n°1** : Approbation des modalités de mise en oeuvre du vote électronique pour les élections du Président et des Vices-Présidents
- **Point n°2** : Élection du Président du SMA
- **Point n°3** : Fixation du nombre de Vice-Présidents du SMA
- **Point n°4** : Élection des Vice-Présidents du SMA
 - **Point n°5** : Approbation des modalités de dépôt des listes pour l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres
 - **Point n°6** : Lecture de la charte de l'Élu local

JEUDI 12 NOVEMBRE 2020

- **Point n°1** : Délégations d'attributions du Comité Syndical au Président et au bureau
- **Point n°2** : Indemnités de fonction des Vice-Présidents et du Président du SMA
- **Point n°3** : Élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres
 - **Point n°4** : Création et composition des commissions permanentes de travail et d'études du SMA
- **Point n°5** : Dépôt de demande de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) pour la mise en oeuvre des travaux d'entretien et de restauration de la ripisylve - bassin versant du Blavet
- **Point n°6** : Dépôt de demande de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) pour la mise en oeuvre des travaux d'entretien et de restauration de la ripisylve - bassin versant du Réal
- **Point n°7** : Dépôt de demande de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) pour la mise en oeuvre des travaux d'entretien et de restauration de la ripisylve

- bassin versant de la Florièye

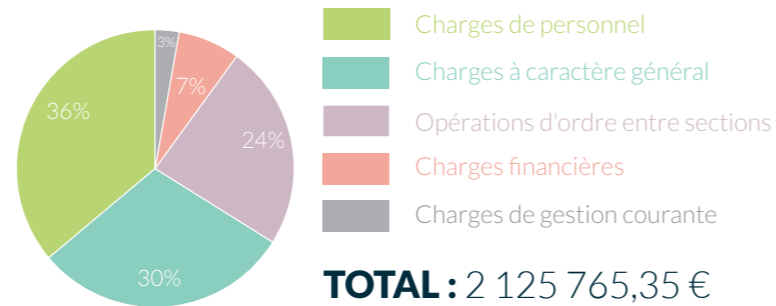
- **Point n°8** : Dépôt de demande de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) pour la mise en oeuvre des travaux d'entretien et de restauration de la ripisylve - bassin versant de la Cassole
- **Point n°9** : Dépôt de financement - Suivi pluriannuel de la qualité des eaux superficielles du bassin versant Caramy-Issole - Contrat et PGRE
- **Point n°10** : Rapport d'activité du SMA - année 2020
- **Point n°11** : Adhésion à l'Association Nationale des Élus de Bassin (ANEB)

MERCREDI 9 DÉCEMBRE 2020

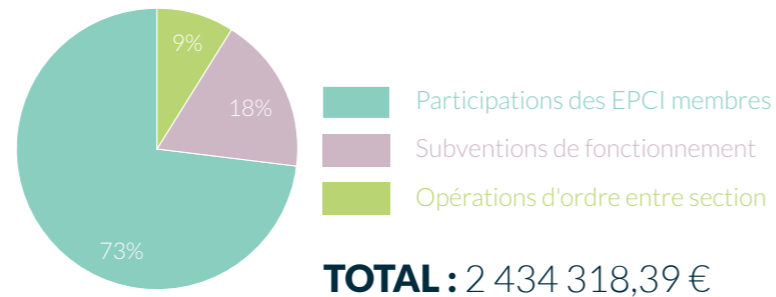
- **Point n°1** : Autorisation d'engager, liquider et mandater les nouvelles dépenses d'investissement en 2021
- **Point n°2** : Décision budgétaire modificative n°2
- **Point n°3** : Dépôt d'une demande d'autorisation de défrichement - Action 62 du PAPI - Protection de la ZA de la Palud
- **Point n°4** : Action 35 du PAPI - Programme de Prévention des inondations de Draguignan et Trans-en-Provence - Acquisition de parcelles de Mme Quaranta sur la commune de Trans - Validation des modalités d'achat et autorisation de signature
- **Point n°5** : Action 35 du PAPI - Programme de Prévention des inondations de Draguignan et Trans-en-Provence - Acquisitions de parcelles de Mme Renoux Yvonne épouse Dalmasso sur les communes de Draguignan et de Trans - Validation des modalités d'achat et autorisation de signature
- **Point n°6** : Action 35 du PAPI - Programme de prévention des inondations de Draguignan/Trans-en-Provence - Instauration de servitudes sur les terrains d'assiette ou d'accès à des ouvrages construits en vue de prévenir les inondations au titre de l'article L211-12 du Code de l'Environnement - Validation des modalités des conventions et autorisation de signature
- **Point n°7** : Demande de financement auprès de l'Agence de l'Eau RMC pour les postes du SMA - année 2021

Les chiffres clés

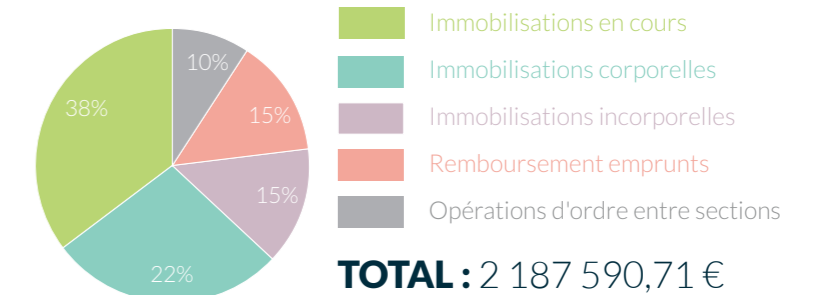
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



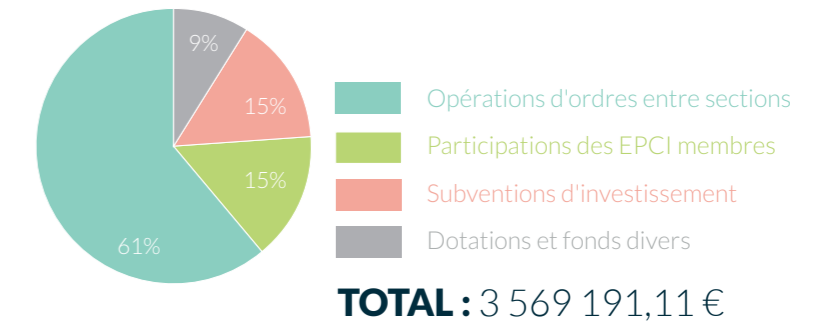
RECETTES DE FONCTIONNEMENT



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



RECETTES D'INVESTISSEMENT



Résultats de l'exercice 2020 *

INVESTISSEMENT	1 381 600,40 €
FONCTIONNEMENT	308 553,04 €
TOTAL	1 690 153,44 €

Résultats de clôture de l'exercice 2020 *

INVESTISSEMENT	2 115 745,38 €
FONCTIONNEMENT	1 616 890,80 €
TOTAL	3 732 636,18 €

*solde entre les recettes et les dépenses réalisées

*solde entre les recettes et les dépenses réalisées + les excédents de l'exercice précédent

Les ACTIVITÉS du SMA en 2020

Les actions en lien avec la gestion du **risque inondation**

Le Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) de l'Argens et des Côtiers de l'Estérel

Dans le cadre de la lutte contre les inondations, le SMA porte le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de l'Argens et des Côtiers de l'Estérel qui comprend **64 actions pour un budget de 96M d'€** et s'articule autour de 7 axes complémentaires :

1. Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
2. Surveillance et prévision des crues
3. Diffusion de l'alerte et aide à la gestion de crise
4. Prise en compte du risque inondation dans les documents d'urbanisme et les projets de développement
5. Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes
6. Ralentissement des écoulements
7. Gestion des ouvrages de protection hydraulique



● BILAN A MI-PAROURS DU PAPI

Le suivi du PAPI doit s'inscrire dans un dispositif global intégrant à la fois des bilans annuels et des évaluations afin de permettre une meilleure lisibilité de l'efficacité des politiques contractualisées.

Le bilan permet aux partenaires financiers de s'assurer du bon déploiement des crédits alloués et de l'avancement du PAPI vis-à-vis de ses objectifs. C'est également une étape nécessaire pour ajuster le programme au regard de l'évolution des actions et également de l'évolution des financements. Les études sont déclinées en deux phases : l'évaluation à mi-parcours du PAPI (phases 1) et l'actualisation et les perspectives du programme (phase 2). Une concertation importante est prévue dans le cadre de la démarche.

L'évaluation à mi-parcours a été finalisée en 2020 et la phase d'actualisation du programme débutera en 2021.

● DIFFUSION DE L'ALERTE ET AIDE À LA GESTION DE CRISE

Action 8 et 19 - Mutualisation d'un outil d'alerte et d'aide à la gestion de crise - Création ou actualisation du volet inondation des PCS

Cette action vise à mutualiser un service de veille pluviométrique et de diffusion d'alerte et une prise en charge du volet inondation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

De plus, une version numérique et actualisable du PCS est mise à disposition des communes dans le cadre de l'opération à travers une plate-forme numérique. Chaque commune peut aussi élaborer la plaquette du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) par le biais d'une application dédiée.

Au cours de l'année 2020, PREDICT a actualisé le volet inondation de 65 communes sur les 74 communes du territoire.

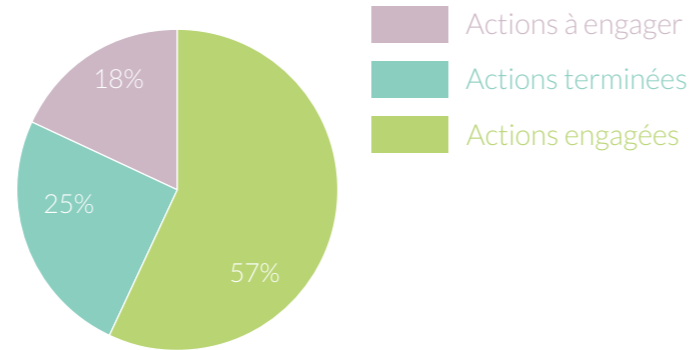


En 2020,

71 communes bénéficient ainsi d'un service d'aide et d'alerte à la gestion de crise, soit 96% du territoire.



État d'avancement
des **ACTIONS**



● RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ DES BIENS ET DES PERSONNES

Action 29- Sensibilisation à la réduction de la vulnérabilité, accompagnement des entreprises et des artisans

Cette action vise à apporter une assistance technique aux entreprises et artisans, pour diagnostiquer la vulnérabilité de leur activité et établir un programme de travaux et de mesures organisationnelles face aux risques d'inondation.

Le SMA et la CCI du Var ont co-construit le « parcours prévention inondation » et ont mis en place, par l'intermédiaire du programme européen Proterina, un site internet permettant aux entreprises de réaliser un autodiagnostic de leur établissement et de leur activité sur leur territoire (<http://www.risquesinondations.fr>).



En 2020, le SMA et la CCI ont signé une convention de partenariat pour un montant de 25 000 €, afin de renforcer cette action auprès des entreprises. L'objectif est de sensibiliser les entreprises à réaliser un autodiagnostic, de bénéficier de la visite du consultant inondation de la CCI du Var et de les orienter, le cas échéant vers un diagnostic complet porté par le SMA qui peut donner droit à des financements pour la mise en œuvre des travaux préconisés. Le diagnostic complet est réalisé par le prestataire CALYXIS, spécialisé en analyse des risques.



En 2020,

- 611 entreprises ont été contactées
- 314 entreprises ont été sensibilisées
- 125 autodiagnostic ont été renseignés
- 21 visites de consultation ont été réalisées
- 7 entreprises ont bénéficié d'un diagnostic complet.



● TRAVAUX DE RÉDUCTION DU RISQUE INONDATION ET MAÎTRISE D'ŒUVRE

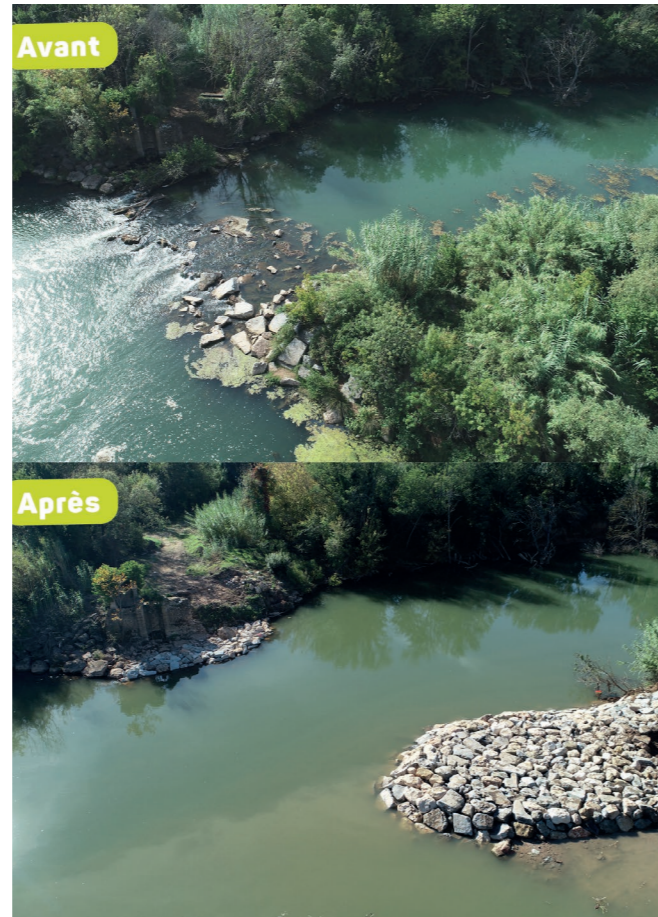
Action 39 - Suppression du seuil du moulin des Iscles à Roquebrune-sur-Argens

La suppression du seuil du Moulin des Iscles a pour objet de réduire les hauteurs d'eau au droit de l'ouvrage pour les crues les plus fréquentes mais également d'améliorer la circulation des sédiments de l'Argens et de la faune aquatique. Ces travaux permettent également de réduire les érosions de berges au droit de la station d'épuration de Roquebrune-sur-Argens et de mettre en sécurité la canalisation de rejet vers l'Argens.

La première phase de travaux, réalisée durant l'été 2020, consistait en le dérasement du seuil du Moulin des Iscles, en la mise en œuvre de protections de berges localisées et au comblement de la fosse aval.

La restauration des anses d'érosion en rive gauche (mesures d'accompagnement) est en cours d'étude. Le lancement de ces travaux est prévu pour l'été 2021.

RETOUR SUR
LES TRAVAUX
EN VIDÉO



Vue aérienne avant/après - suppression du seuil du moulin des Iscles

- EN CHIFFRES**
- Durée des travaux : 3 mois
 - Montant des travaux : 220 000 HT
 - Subventions :
 - État : 50%
 - Agence de l'Eau RMC : 30%
 - SMA : 20%

Action 62 - Aménagement hydraulique du site de la Palud à Fréjus

La zone d'activité de La Palud est située à Fréjus en zone inondable, dans une ancienne zone humide soumise aux crues de l'Argens et de plusieurs petits cours d'eau. Elle accueille environ 2000 emplois, ainsi que la clientèle des différents commerces implantés.

Le projet d'aménagements a pour objectif de réduire le risque d'inondation par une crue centennale de l'Argens et par les crues plus fréquentes des affluents (Compassis, Vernède).

Le projet consiste en la réalisation d'un système d'endiguement et la mise en place d'un système de pompage des eaux de pluie à l'intérieur de la zone protégée. Les deux ouvrages sont combinés et fonctionnent en interaction. Le projet global d'aménagement comprend également la réalisation d'ouvrages relatifs aux voiries sous maîtrise d'ouvrage de la CAVEM. En 2019, les parties prenantes ont signé une convention de maîtrise d'ouvrage unique désignant le SMA maître d'ouvrage de l'ensemble des études, travaux et prestations connexes (topographie, géotechnique, CSPS, contrôle technique, suivi écologique, etc.), hors maîtrise foncière (CAVEM).



Travaux forestiers préparatoires réalisés en octobre 2020.

- Phase d'étude, conception, réglementaire/négociation : 2019-2021
- Phase de travaux préparatoire : fin 2021-début 2022
- Phase de travaux du système d'endiguement : 2022-2023

PLANNING PRÉVISIONNEL

En 2020,

Le marché de maîtrise d'œuvre porté initialement par la commune de Fréjus a été transféré au SMA, avec le lancement d'une première phase opérationnelle consistant à réaliser des travaux forestiers sur les futures zones endiguées.

Action 35 - Aménagement de la Nartuby dans la traversée urbaine de Draguignan et de Trans-en-Provence

L'action 35 consiste en la réduction du risque inondation dans la traversée de Draguignan et de Trans-en-Provence grâce à une opération d'envergure dont les objectifs sont :

- d'augmenter la capacité du lit et la réduction des obstacles à l'écoulement : aujourd'hui, les premiers débordements apparaissent dès 50m³/s, demain aucun débordement jusqu'à 180m³/s (crue d'occurrence 30 ans)
- de ne pas aggraver la situation à l'aval
- d'intégrer les dimensions écologiques et paysagères.

Poursuite de l'opération en 2020 :

- poursuite des études Projet
- réalisation de levés topographiques et d'investigations géotechniques complémentaires nécessaires à la bonne réalisation des études de conception
- poursuite de la phase d'instruction des dossiers réglementaires (Autorisation Environnementale, Déclaration d'Utilité Publique, Servitude d'Utilité Publique et Déclaration d'Intérêt général)
- en matière de gestion du foncier : rencontre de la quasi-totalité des propriétaires concernés par les travaux (environ 150) et poursuite des négociations amiables permettant au SMA de réaliser les travaux sur des parcelles privées.



Centre ville de Trans-en-Provence -
Crue novembre 2019

- Phase d'étude, conception, réglementaire/négociation : 2018-2021
- Phase de travaux préparatoire : 2019-2021
- Phase de travaux : 2022-2025

Action 34 - Aménagement hydraulique de la Nartuby sur la commune de Châteaudouble



Pont de la RD51 - Châteaudouble

Cette opération de travaux en amont du bassin versant de la Nartuby, sur la commune de Châteaudouble, a pour principaux objectifs :

- la réduction de l'aléa inondation sur des enjeux par l'écrêtement des crues
- la mise en sécurité d'enjeux directement menacés : activités, réseaux, voiries et ouvrage d'arts
- la restauration de l'espace de mobilité et de régulation du transport solide.

Commencement de l'opération en 2020 :

La conception des aménagements a débuté : une expertise morphologique, écologique et hydraulique a été restituée et des investigations géotechniques menées.

Les études d'avant-projet sont en cours. Une phase de concertation a commencé en fin d'année et se poursuivra en 2021.

- Phase d'étude, conception, réglementaire/négociation : 2020-2023
- Phase de travaux préparatoire : 2023
- Phase de travaux : 2023-2024

Action 47 - Restauration morphologique de la Florièye à Taradeau



Passage à gué Taradeau - crue du

Les objectifs de cette action sont :

- la restauration des fonctionnalités hydrauliques et écologiques de la Florièye, préservation et restauration de la faune et de la flore
- la réduction du risque d'inondation

Poursuite de l'opération en 2020 :

- livraison de l'Avant-Projet sur le scénario retenu par le COPIL.
- réalisation d'investigations géotechniques complémentaires nécessaires à la bonne réalisation des études de conception
- échange avec les services instructeurs de la DREAL par anticipation au dépôt des dossiers réglementaires.

Suite aux crues morphogènes de la Florièye en novembre et décembre 2019, une optimisation du projet a été proposée par le bureau d'étude : mise à jour du modèle hydraulique et adaptation de l'avant-projet pour le rendre compatible avec la nouvelle configuration morphologique du cours d'eau.

- Phase d'étude, conception, réglementaire/négociation : 2018-2021
- Phase de travaux : 2022-2023

Action 45 - Programme de prévention des inondations à Brignoles



Vues paysagères (EGIS,2020)

Les objectifs de cette action sont de :

- réduire la vulnérabilité du centre-ville vis-à-vis du risque d'inondation jusqu'à une crue cinquantennale
- restaurer les fonctionnalités du Caramy avec une réappropriation du site par les habitants
- assurer une intégration paysagère des aménagements en lien avec l'opération « Cœur de ville » de la commune.

Poursuite de l'opération en 2020 :

Les études de conceptions d'Avant-projet se sont poursuivies au cours de l'année 2020, avec la poursuite des inventaires faune-flore milieux naturels, des investigations géotechniques sur les parcelles publiques et de l'étude transport-solide.

- AVP et dépôt des dossiers réglementaires : 2022
- Travaux envisagés à partir de l'année 2024

● ÉTUDES

Action 59 - Étude d'aménagement de Zones d'Expansion de Crue (ZEC) complémentaire sur le territoire

Le SMA porte une étude sur les zones d'expansion de crues du bassin versant qui intègre le critère de fonctionnalité écologique avec 2 objectifs :

- concevoir les modalités de conservation et d'optimisation des ZEC patrimoniales, présentant une qualité écologique
- concevoir les aménagements de ZEC à fort potentiel hydraulique et écologique au niveau Avant-Projet dans le but d'augmenter les fonctionnalités.

Sur le bassin versant de l'Argens, 50 ZEC à fort intérêt patrimonial et 25 ZEC à fort potentiel hydraulique et écologique ont été identifiées et hiérarchisées. 20 ZEC patrimoniales et de 9 ZEC à fort potentiel hydraulique ont été présélectionnées.

En 2020,

l'élaboration des 20 plans de gestion des ZECs patrimoniales a débuté.

Action 37 - Étude d'aménagement hydraulique de la basse vallée de l'Argens

L'objectif de cette action est de concevoir un projet d'aménagement hydraulique à moyen et long terme de la basse plaine de l'Argens intégré au projet d'aménagement de l'espace de la basse vallée (action 28 du PAPI, portée par la CAVEM).

Poursuite de l'action en 2020 :

- définition de l'espace de bon fonctionnement de la Basse Vallée de l'Argens,
- production des études d'Avant-Projet et de l'Analyse Coût-Bénéfice sur le scénario retenu comprenant :
 - la restauration morphologique de l'Argens sur 3 secteurs critiques (3,3 km de long) : aval du seuil du Béal, méandre des Condamines, amont de la RD8,
 - la création de deux axes de drainage l'un dans le secteur des Iscles en amont, l'autre dans le secteur Villepey à l'aval
 - des aménagements spécifiques dans le secteur des étangs.
 - l'optimisation des aménagements par le bureau d'études suite aux crues morphogènes de novembre et décembre 2019.



Action 48 - Étude d'aménagement du Soliès, du Coudounier et du Riautort au Luc

Les zones urbanisées du Luc ont été inondées à de nombreuses reprises dont notamment lors de la crue de janvier 2014. Dans la poursuite des études menées par la commune du Luc, le SMA porte une étude de maîtrise d'œuvre complète d'aménagement de restauration morphologique des cours d'eau et de réduction du risque d'inondation de la commune.

Les objectifs du projet sont de :

- restaurer le fonctionnement hydromorphologique et écologique du lit mineur et moyen du Soliès, du Coudounier et du Riautort
- réduire l'aléa inondation dans la zone urbaine du Luc-en-Provence en mobilisant notamment les zones d'expansion de crues

Commencement de l'opération en 2020 :

Les études de conception ont été lancées en 2020 et ont consisté en la réalisation des éléments de missions suivants :

- expertise écologique
- expertise morphologique
- étude faune-flore milieux naturels
- modélisation hydraulique
- levés topographiques : 190 profils en travers, 40 ouvrages et plus de 6 km de profils en long ont été levés jusqu'à la confluence avec l'Aille.
- investigations géotechniques

Action 54 - Aménagement de la ZEC du Carnier au Val

Dans le cadre du PAPI d'intention de l'Argens, a été élaborée une étude de conception de barrage en amont du lac du Carnier sur la commune du Val dans le but de protéger le lotissement Sainte Catherine-Ribeirotte des crues fréquentes.

Les études de conception de cet ouvrage ont en 2020. Au regard de l'analyse des études du PAPI d'intention, de nombreuses incertitudes ont été mises en évidence. Afin de les traiter, il est prévu de réviser les études préliminaires et de rechercher des solutions alternatives à l'ouvrage.

Les études hydrologiques et hydrauliques et la révision du projet de barrage ont été restituées en 2020. Elles mettent en évidence la faible rentabilité du barrage pour protéger les quartiers en amont de la RD 554.

En 2021, sont prévues la recherche de solutions alternatives, la réalisation d'une analyse multi-critères (AMC) pour valider l'opportunité de l'opération et la poursuite des études de conception en fonction des résultats de l'AMC.

Action 55 - Aménagement d'une ZEC sur l'Aille à Vidauban

L'Aille contribue de manière importante voire prépondérante au débit de l'Argens en crue dans la basse vallée. Dans le cadre du PAPI d'intention de l'Argens, a été élaborée une étude de conception de barrage sur l'Aille à Vidauban dans le but de protéger les enjeux présents dans la basse vallée de l'Argens.

Les études de conception de cet ouvrage ont été lancées en 2020. Au regard de l'analyse des études du PAPI d'intention, de nombreuses incertitudes ont été mises en évidence. Afin de les traiter, il est prévu de réviser les études préliminaires et de rechercher des solutions alternatives à l'ouvrage.

En 2020, une analyse critique des débits des stations de l'Argens a été réalisée et l'efficacité du barrage étudié dans le PAPI d'intention s'est avérée très faible. Un autre site d'implantation du barrage a été proposé en aval du site initial, en amont de la confluence Aille/Argens sur la commune des Arcs-sur-Argens.

En 2021, sont prévues la recherche de solutions alternatives, la réalisation d'une analyse multi-critères (AMC) pour valider l'opportunité de l'opération et la poursuite des études de conception en fonction des résultats de l'AMC.

Les actions inondation hors PAPI

Étude d'aléa inondation et conception de protections locales à Lorgues

EN CHIFFRES

- Planning prévisionnel : 2019-2022
- Coût de l'opération : 55 000 HT
- Financement : SMA 100%

La commune de Lorgues est régulièrement touchée par des débordements du fleuve Argens, générant des inondations de routes sur plusieurs jours, avec des problématiques d'accès aux hameaux des Mauniers et de Vigneaubière, ainsi qu'à l'inondation sévère d'habitations situées en rive gauche de l'Argens autour du Pont d'Argens.

Dans ce contexte, le SMA a lancé une étude visant à caractériser finement l'aléa inondation sur ces secteurs et à proposer des solutions visant à réduire la vulnérabilité du territoire aux inondations.

Au cours de cette étude, réalisée en 2019 et 2020 :

- un état des lieux du territoire et des enjeux présents a été dressé (phase 1.1),
- la caractérisation de l'aléa, via un modèle hydrologique et hydraulique, a été engagée (phase 1.2)
- et des solutions techniques ont été élaborées (phase 3).

Cette étude fera l'objet d'une présentation à la commune en 2021.



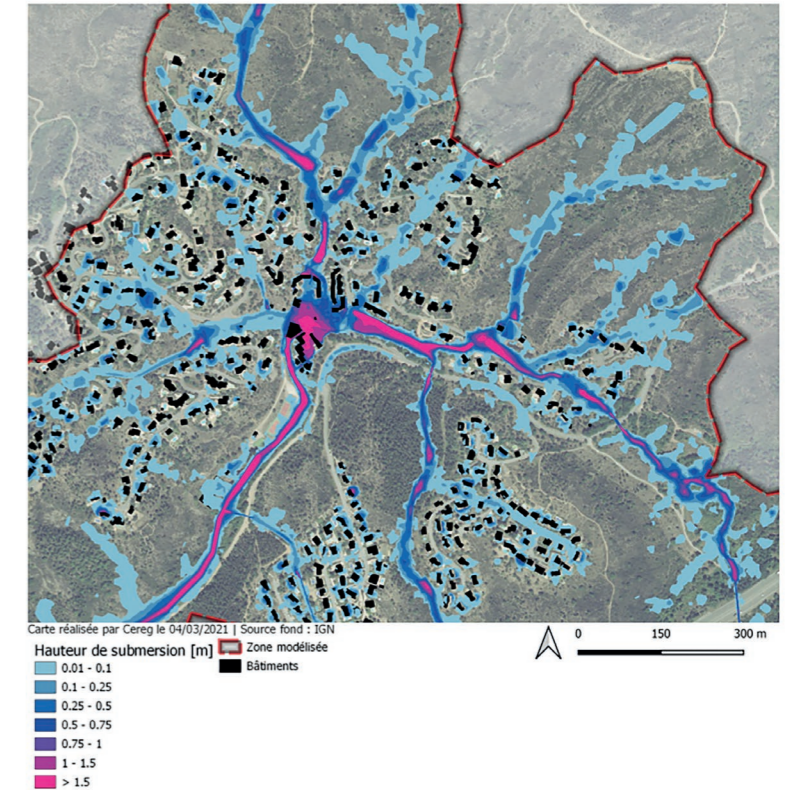
Vallon des Esterets

Étude d'aléa et de propositions d'aménagements intégrant les enjeux environnementaux aux Esterets du Lac à Montauroux

Cette étude doit permettre de préparer la mise en œuvre ultérieure de mesures de protection locale afin de réduire sensiblement l'aléa sur la zone urbanisée des Esterets.

Cette étude passe par la recherche d'une solution technique globale intégrant une restauration des fonctionnalités hydro-morphologiques et écologiques du cours d'eau, et la réduction de la vulnérabilité des enjeux environnants.

Cette étude initiée en 2020 (phase de diagnostic environnemental et hydraulique) sera finalisée début 2021 par la livraison des études préliminaires.



Cartographie du risque inondation pour une crue centennale sur le quartier des Esterets.



Les actions ressources en eau et milieux aquatiques

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) Argens

Pour renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer une cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau, le SDAGE Rhône Méditerranée prévoit la mise en place d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) sur le bassin versant de l'Argens.

Le SAGE est un outil de planification, institué par la loi sur l'eau de 1992, visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.

Déclinaison locale du SDAGE, il vise à concilier la satisfaction et le développement des différents usages et la protection des milieux aquatiques, en tenant compte des spécificités d'un territoire.

Il est le fruit d'une large concertation entre les différents acteurs de l'eau à l'échelle du bassin de l'Argens pour définir des règles communes de gestion de l'eau :

- ressource en eau et répartition des volumes selon les différents besoins en maintenant suffisamment d'eau pour les milieux aquatiques,
- déclinaison sur le territoire des efforts à réaliser dans l'amélioration de la qualité des eaux,
- aménagement du territoire et préservation des zones humides et des zones d'expansion de crues utiles pour réduire les inondations sur les secteurs les plus urbanisés.



Le SAGE « Argens » est actuellement en phase d'émergence.

En 2020,

le SMA a engagé un travail consistant à :

- identifier les grands enjeux à traiter par le SAGE jusqu'à la partie maritime côtière
- préfigurer la définition du périmètre du SAGE
- préfigurer la définition de la composition de la Commission Locale de l'Eau CLE

Ce travail a été présenté lors d'un Comité de Pilotage organisé le 03 décembre 2020. Il sera retranscrit dans un rapport préliminaire avant d'être soumis à une démarche de concertation préalable auprès de l'ensemble des acteurs du territoire (élus, usagers, partenaires, etc...).

Les résultats de cette concertation permettront ensuite de finaliser le dossier de préfiguration du SAGE. Sur la base de ce dossier, le préfet coordonnateur de bassin organisera la consultation auprès des collectivités afin de recueillir leur avis. Cette phase d'émergence aboutira à la signature des arrêtés préfectoraux définissant le périmètre du SAGE et la composition de la CLE.

Le Contrat de rivière Nartuby : l'étude des ressources stratégiques souterraines

Afin d'améliorer la connaissance des ressources en eau souterraine de la Nartuby, des échanges avec les eaux de surface, leurs modalités d'exploitation, de protection et de suivi, le SMA a engagé cette action prioritaire fin 2019.

Objectifs :

- caractériser le fonctionnement hydrogéologique des eaux,
- définir les modalités de gestion, de sauvegarde et de suivi des ressources.
- définir les prescriptions attenantes dans les documents d'urbanisme pour en assurer la préservation.

En 2020, cette étude a débuté par la caractérisation des eaux souterraines sur le territoire afin de pré-identifier les aquifères à fort enjeu pour l'alimentation en potable.

L'analyse bibliographique et les nombreuses reconnaissances de terrain ont mis en évidence la nécessité de mieux connaître le fonctionnement hydrogéologique du bassin.

La réalisation d'investigations complémentaires est prévue à cet effet courant 2021.

Les Plans de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE)



Le PGRE est un outil contractuel, avec pour objectifs d'organiser le partage de la ressource en eau et de restaurer l'équilibre quantitatif des ressources en eau et des cours d'eau, tout en maintenant les usages prioritaires.

LE PGRE BRESQUE

Le bassin versant de la Bresque est en déséquilibre quantitatif et des objectifs de partage de la ressource en eau ont été fixés en juillet et août par arrêté préfectoral.

Pour rappel, ce bassin versant fait également l'objet d'un classement en Zone de Répartition des Eaux (ZRE) par arrêté préfectoral datant de janvier 2015. Pour répondre à cet enjeu de gestion durable et partagée de la ressource en eau, l'élaboration d'un PGRE est préconisée.

Une première démarche de concertation a été lancée en 2014 et a abouti à une version du PGRE datant d'octobre 2017. Il est nécessaire aujourd'hui de relancer la dynamique sur ce territoire.

Dans ce cadre, une réunion de cadrage a été organisée en novembre 2020 en présence des services de l'état, de l'Agence de l'eau et du SMA dans le but de définir des objectifs communs et une feuille de route partagée. De plus, des campagnes de mesures de débits ont été mises en place en période d'étiage depuis 2016.

En 2020, un échange entre le CRIIAM Sud, le SMA, l'Agence de l'eau, la Chambre d'agriculture et la fédération de pêche a permis de consolider la démarche partenariale autour des suivis quantitatifs.

Les campagnes de mesure ont été lancées à partir du mois de juin (4 campagnes de mesures sur 9 sites identifiés).

L'année 2021 sera l'occasion de statuer sur la démarche d'élaboration du PGRE et de définir une feuille de route partagée avec les acteurs du territoire.



Jaugeage juillet 2020 - Canal du Pardigon

LE PGRE CARAMY/ISSOLE



Retenue de Carcès

Le bassin versant Caramy-Issole est en déséquilibre quantitatif et des objectifs de partage de la ressource en eau ont été fixés en période d'étiage par arrêté préfectoral. Pour rappel, ce bassin versant fait également l'objet d'un classement en Zone de Répartition des Eaux (ZRE) par arrêté préfectoral datant de janvier 2015.

Pour répondre à cet enjeu de gestion durable et partagée de la ressource en eau, l'élaboration d'un Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) est préconisée.

Dans la continuité du Contrat de Rivière Caramy-Issole (2015 - 2019) et sur la base de deux actions cadres (étude continuité écologique - canaux d'irrigation et étude hydrogéologique), un Plan de Gestion de la Ressource en Eau a été élaboré par le SMA sur le bassin versant Caramy-Issole en concertation avec la DDTM du Var, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et la DREAL PACA.

Initié en 2019, ce plan de gestion a été présenté en MISEN (Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature) le 2 mars

2020 et a été adopté par le Comité de rivière le 3 mars 2020. Il est le fruit d'un travail de concertation entre les utilisateurs de la ressource en eau et les acteurs locaux.

Lors de la mise en œuvre du PGRE, il convient de veiller à l'engagement effectif des actions, à la poursuite de l'animation et à l'évaluation globale du plan de gestion.

Le suivi et l'évaluation du PGRE Caramy-Issole sont notamment assurés par la mise en place d'un tableau de bord permettant d'évaluer l'évolution des prélèvements, de vérifier le respect des Débits Objectifs Etiage (DOE) et de suivre l'engagement des opérations en étroite collaboration avec les maîtres d'ouvrage.

Le SMA assure le relai d'information sur les actions engagées et veille à l'implication des acteurs du territoire dans la mise en œuvre du programme d'actions. L'animation du PGRE et la mise en œuvre de ses 29 actions sont programmées jusqu'en 2025.



En 2020,

Un comité technique a été organisé afin d'établir un premier bilan d'étape. Les principales avancées suite à cette première année de mise en œuvre du PGRE concernent :

LA SIGNATURE D'UN PARTENARIAT AVEC LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA PROVENCE VERTE (CAPV) ET LA CHAMBRE D'AGRICULTURE dans le but de répondre aux besoins de structuration et de modernisation des canaux du territoire. La Chambre d'agriculture anime depuis le 24 septembre 2020 une cellule d'appui auprès des gestionnaires de canaux, et les accompagne par la réalisation de travaux de modernisation des canaux. La CAPV propose également de mener des campagnes d'information auprès des communes afin d'identifier les élus référents et faciliter le co-portage des actions.

L'ENGAGEMENT DE LA MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE portant sur l'amélioration des connaissances, la réalisation d'économies d'eau, et la recherche de ressource de substitution (karst du Beausset, source Saint Antoine).



Cellule d'appui - atelier du 16 décembre 2020

+ Le SMA est également maître d'ouvrage de 6 actions, dont notamment :

L'ACTION S01 « MISE EN PLACE D'UN SUIVI HYDROLOGIQUE MENSUEL »

Le protocole de jaugeage, validé par les différents partenaires, prévoit un suivi mensuel sur 12 stations.

Le SMA a ce suivi en juin 2020 et réalise en parallèle un relevé des assecs observés. En complément, la Fédération pour la Pêche et pour la Protection des Milieux Aquatiques réalise des jaugeages sur le secteur de Tourves pour le Caramy, et de Garéoult - Ste Anastasie pour l'Issole.

L'ACTION S05 « AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE DES ÉCHANGES AQUIFÈRES DU MASSIF D'AGNIS »



Prélèvement 10 septembre 2020 - Station sortie Galerie

Cette action a pour objectif de vérifier si les caractéristiques géochimiques des eaux de la galerie SCP peuvent résulter de mélanges entre la ressource du Verdon et des eaux du bassin versant traversé, et de les quantifier.

Pour cela, 8 sites d'échantillonnage ont été identifiés.

La première campagne de prélèvement s'est déroulée en période de basses eaux le 10 septembre 2020, en présence du SMA, de la Société du Canal de Provence, du bureau d'étude Rivages Environnement et du prestataire C2S.

Une deuxième campagne de prélèvement est envisagée à l'automne 2021.

● LA ZONE SOUMISE À CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES (ZSCE) CARAMY/ISSOLE

Compte tenu des analyses des eaux brutes du captage de la retenue de Carcès et la teneur élevée en pesticides, le préfet du Var a approuvé par arrêté préfectoral du 06/05/2010 la délimitation d'une Zone Soumise à Contraintes Environnementales (ZSCE) couvrant le bassin versant Caramy-Issole.

Par la suite, l'arrêté préfectoral du 05/03/2012 a revu la délimitation de la ZSCE et a fixé des objectifs de qualité assortis d'un 1er programme d'action. Par l'arrêté préfectoral du 27/03/2017, le programme a été reconduit, avec une structuration autour de 3 axes principaux :

- la réduction des pollutions ponctuelles,
- la réduction des pollutions diffuses,
- la communication et l'animation.

Le SMA est chargé de coordonner la mise en œuvre du programme d'action pour les ouvrages et activités non agricoles. Il réalise également le suivi annuel du niveau d'utilisation des produits phytopharmaceutiques à l'échelle du bassin versant Caramy-Issole.

L'année 2021 sera consacrée au bilan des actions et à l'actualisation du programme d'actions

Les actions en lien avec la restauration et l'entretien de la ripisylve



Le lit des cours d'eau appartient aux propriétaires riverains qui sont tenus, sur le plan réglementaire de réaliser un entretien régulier.

Il doit être réalisé dans le but de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique.

Du fait d'une carence générale dans l'exercice de cet entretien et dans le but de réaliser une gestion globale des rivières et des fleuves le Syndicat Mixte de l'Argens se substitue aux devoirs des propriétaires en engageant des opérations de travaux justifiant de l'intérêt général.

Ainsi, l'entretien régulier des cours d'eau répond à l'intérêt général lorsqu'il a pour objectifs :

- la restauration de la ripisylve (végétation bordant le cours d'eau),
- le ralentissement dynamique des crues en contexte naturel,
- la conservation des conditions d'écoulement pour les crues les plus fréquentes,
- le ressuyage des terrains suite à ces dernières.

POUR EN SAVOIR + TÉLÉCHARGEZ
NOTRE **GUIDE DU PROPRIÉTAIRE
RIVERAIN**



Le Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE)

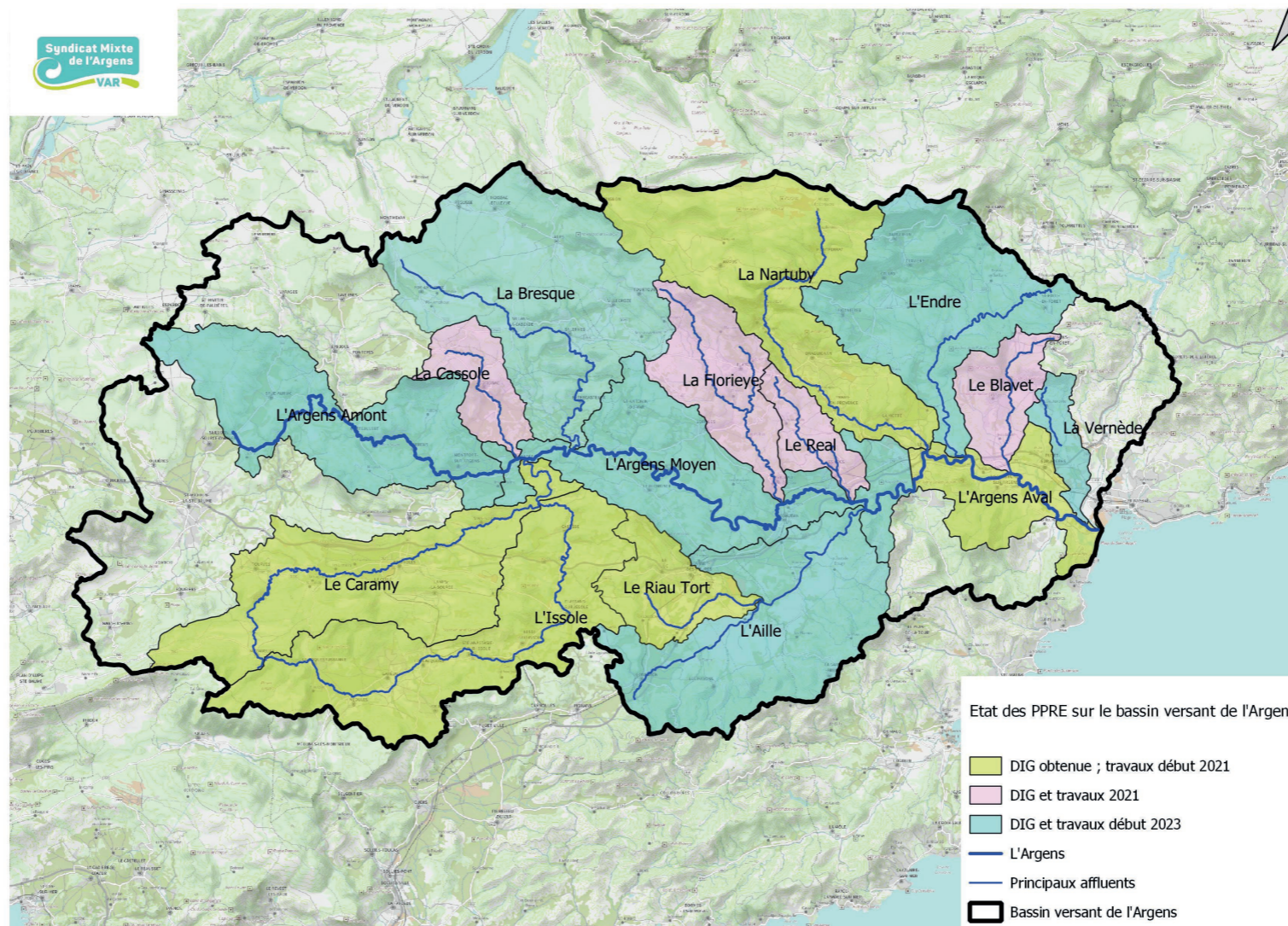
Le Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE) s'inscrit dans une recherche d'équilibre durable entre la satisfaction des différents usages de l'eau, la restauration et la protection des milieux naturels, et l'évolution des différents espaces.

Cet outil a pour vocation de promouvoir une **gestion durable et raisonnée de la rivière sur le long terme**.

- ✚ Pour avoir une portée opérationnelle, ces schémas doivent faire l'objet d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) permettant ainsi au SMA d'investir des fonds publics sur des propriétés privées. Les communes et les intercommunalités ont été consultées pour préciser les besoins d'intervention.

Les schémas de restauration, d'entretien et de mise en valeur de la ripisylve participent à l'atteinte des objectifs suivants :

- Restaurer ou pérenniser une ripisylve équilibrée en strate et en âge, diversifiée en essences, en bon état sanitaire et apte à remplir ses fonctions
- Améliorer le rôle de filtre de la ripisylve par rapport aux flux de polluants
- Favoriser l'expansion des crues dans les zones reconnues comme présentant un intérêt notable (efficacité hydraulique et aspects écologiques notoires)
- Améliorer la richesse écologique du cours d'eau (amélioration de la qualité piscicole, préservation de la diversité et des potentialités d'accueil de la faune et de la flore...)
- Limiter les risques d'embâcles dans les secteurs à enjeux
- Atténuer, suivant les enjeux, les problèmes locaux d'érosion de berges
- Lutter contre la prolifération des espèces invasives dans le cadre d'un plan de gestion pluriannuel, priorisé.



En 2020,

le SMA a obtenu une Déclaration d'Intérêt Générale (D.I.G.) pour les cours d'eau suivants et les travaux d'entretien et de restauration débuteront début 2021 :

- Caramy-Issole,
- Riautort,
- Nartuby,
- Basse vallée de l'Argens.

En 2021, la DIG pour les cours d'eau suivants sera applicable et les travaux débuteront à l'automne 2021.

- Cassole,
- Florièye
- Réal
- Blavet

Enfin, les PPRE des cours d'eau suivants sont à l'étude et les travaux sont prévus début 2023 :

- Argens Amont
- Bresque
- Argens Moyen
- Aille
- Endre
- Vernède.

● LES INTERVENTIONS SUR LE BASSIN VERSANT DE LA NARTUBY

Le 11 février 2020, un arrêté préfectoral a déclaré d'intérêt général le Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien de la ripisylve 2020-2025, déposé auprès des services de l'Etat en 2019.

Ainsi, il a été possible de continuer les travaux déjà entrepris en 2019 par le biais d'une DIG antérieure.

Ces travaux sont réalisés par l'équipe rivière tout au long de l'année, mais également par des sociétés privées pour des actions ponctuelles nécessitant d'importants moyens.

C'est ainsi que les berges de la Nartuby ont fait l'objet d'un important travail de recépage d'arbres instables, sur la commune de Draguignan. Ils ont eu lieu principalement dans la traversée de la zone industrielle de Draguignan, où se concentrent une partie des enjeux de protection des personnes et des biens.

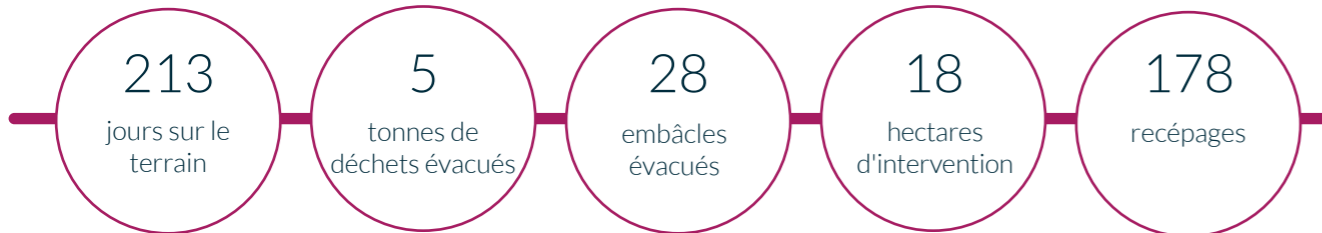
Les modalités de gestion pratiquées visent donc, à

- favoriser les écoulements,
- prévenir des érosions, du risque d'obstruction du cours d'eau et du risque d'atteinte au public.



Intervention de l'entreprise SNEP DOS SANTOS sur la Nartuby

+ LES CHIFFRES CLÉS DE 2020



Encombre sur la commune de Trans-en-Provence

+ L'ACTIVITÉ DE L'ÉQUIPE RIVIÈRE

Réalisés dans le cadre d'une gestion globale et cohérente, la mise en œuvre des volets « restauration » et « hydraulique » par l'équipe rivière, les rend complémentaires et synergiques. Elle permet de dynamiser la richesse spécifique et les fonctionnalités des milieux aquatiques.

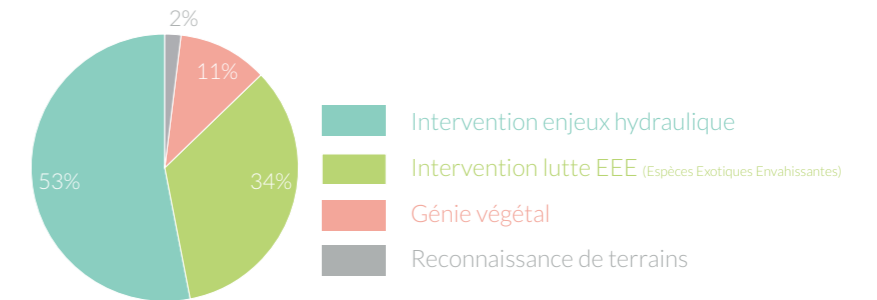
Outre l'épidémie de COVID-19, l'année 2020 a été influencée par les crues importantes de la fin 2019. Le premier a amputé l'année de 8 semaines de travail, les secondes ont induit le désencombrement d'urgence de plusieurs sous bassins de l'Argens, autre que celui de la Nartuby pendant 4 semaines.

Il est à noter que sur le bassin de la Nartuby, malgré une crue longue et de retour supérieur à la vicennale, il n'y a pas eu de désordres liés à la présence d'encombre sur les secteurs à enjeux.

Pour ce type de crue, le travail réalisé quotidiennement par l'équipe rivière et dans le cadre du marché d'entretien prend tout son sens.

Les recépages préventifs ont permis de favoriser les écoulements en secteurs contraints en limitant au maximum la création d'encombre. Les essartements d'atterrissements et autres reconnexions de chenaux fusibles ont permis d'optimiser le ralentissement dynamique et l'équilibre du transport solide.

+ RÉPARTITION DE L'ACTIVITÉ DE L'ÉQUIPE RIVIÈRE



● L'ENTRETIEN ET LA RESTAURATION DU CARAMY ET DE L'ISSOLE

Le Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien de la ripisylve (PPRE) du Caramy-Issole inclut un plan de lutte contre les espèces exotiques envahissantes.

Un arrêté préfectoral déclarant d'intérêt général nos prévisions d'interventions pour la période 2020-2025 a été obtenu le 19 mars 2020.

Les travaux prévus dans le cadre du PPRE seront ainsi engagés en 2021.

✚ Une quinzaine d'Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) sont recensées sur la bassin versant de l'Argens. Les milieux aquatiques (berges, ripisylves, cours d'eau) sont les milieux les plus touchés par les EEE en PACA, avec les milieux urbanisés.

Ces espèces envahissantes sont nuisibles :

- à la sécurité : leurs racines ne sont pas assez profondes pour permettre le maintien des berges, elles favorisent également la création d'embâcles facilement transportés lors de crues.
- à la biodiversité : elles se répandent très vite prenant la place de toute autre végétation.
- au paysage : elles appauvrissent le paysage en limitant la diversité d'espèces.
- à la santé humaine : risque d'allergie.



Ailante



Jussie



Bambou

● LE TRAITEMENT DES DÉSORDRES DES CRUES DE 2019



Entrecasteaux

Pour pouvoir traiter les désordres occasionnés suite aux inondations d'automne 2019, le Syndicat Mixte de l'Argens a sollicité les services de l'Etat pour l'obtention d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) d'urgence.

Cette dernière, attribué par l'arrêté préfectoral du 3 janvier 2020, a permis au SMA de mener des opérations d'entretien d'urgence en vue du rétablissement du libre écoulement des eaux et donc de la suppression du risque d'embâcles.

Au total c'est 127 désordres recensés dont 52 ont été traités pour un montant de 100 545 €.

Ces actions ont été traitées en partie par marché avec des entreprises (52%) et le reste par l'équipe rivière nécessitant 35 jours de travail.



Châteaudouble



Salernes

● ZOOM SUR LE CARAMY

En 2020, trois chantiers relevant un caractère d'urgence ont été réalisés. Dans ce contexte, le SMA est intervenu :

+ JUIN 2020



au niveau de la station DREAL « Marcounious » à Vins-sur-Caramy en procédant à un dégagement amont – aval de la station.

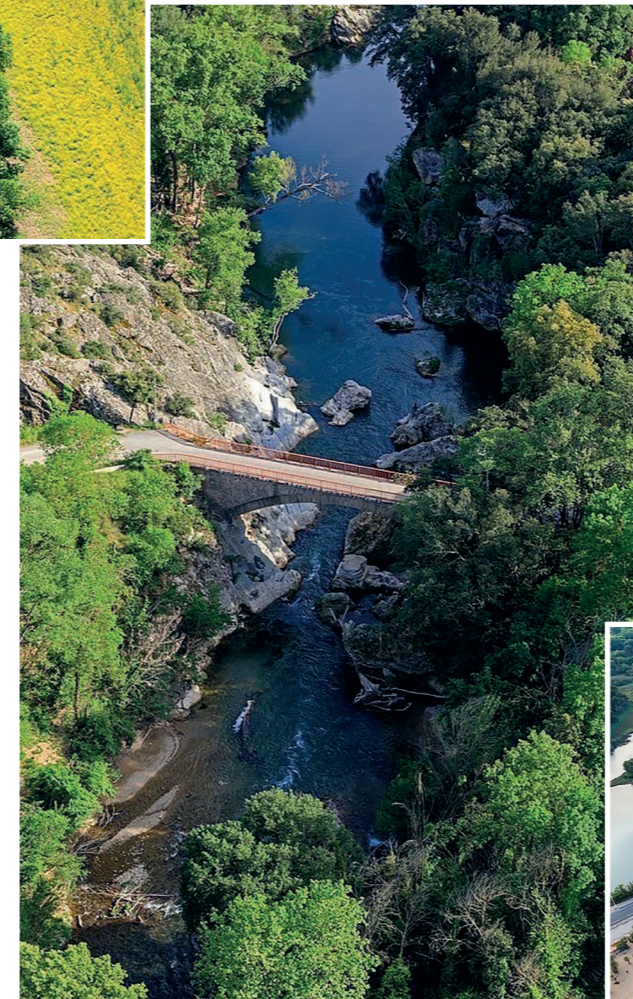
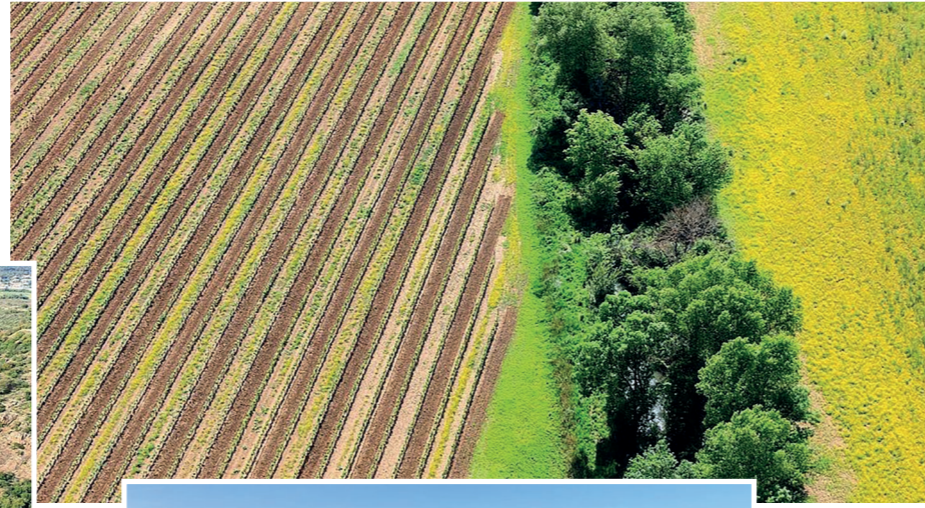


à l'aval de la station d'épuration de Cabasse pour un retrait d'embâcles.

+ DÉCEMBRE 2020

au niveau du quartier des Iscles à Garéoult afin de recentrer les écoulements de l'Issole en cas de crue. Les opérations de coupes et de débroussaillages ont été réalisées par une entreprise spécialisée sur un linéaire d'environ 170 mètres.

L'ARGENS en photos





Siège du SMA

2, Avenue Lazare Carnot
83300 Draguignan
Tel : 09 72 45 24 91
contact@syndicatargens.fr

Antenne de Brignoles

ZAC Nicopolis
Rue des Genévriers
83170 Brignoles

www.syndicatargens.fr

